

Image not found or type unknown



Dégât des eaux - demande de dommages

Par **eeeb**, le **13/08/2015** à **14:02**

Bonjour,
Suite à un dégât des eaux très important causé par le locataire du dessus, j'ai été dans l'incapacité de jouir de mon logement de mars à juin 2015, et je n'ai pas eu droit à un logement de substitution. J'ai dû habiter chez une amie pendant toute cette période.
Depuis juin les travaux sont terminés.
Quels sont les dommages auxquels j'ai droit?
Que dois-je écrire dans le courrier pour la demande de dommages?
En vous remerciant d'avance de votre aide précieuse,
E.